



suppression barre anti-panique porte intérieure

Par **CSSDC**, le **25/04/2021** à **22:04**

bonjour

dans le bâtiment de notre copropriété un escalier relie le niveau 0 et le niveau -1 (garages)

une porte se trouve en bas de l'escalier

dans le sens niveau -1 (garages) vers niveau 0 , l'ouverture de la porte se fait par une clé

dans le sens niveau 0 vers niveau -1 l'ouverture se fait par une barre anti-panique

afin de sécuriser le passage par cette porte, il est envisagé de supprimer cette barre aussi la porte s'ouvrira avec une clé

cette action doit-elle être obligatoirement être autorisée par un vote en assemblée générale ou le conseil syndical avec le syndic peuvent-ils prendre la décision ?

Cordialement